

Rapport P-455 AB de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 16 novembre 2021: «Contre la décision d'amender les deux-roues motorisés».

CONCLUSIONS

(refusées par le Conseil municipal
lors de la séance du 7 septembre 2022, dans le rapport P-455 AB)

Le Conseil municipal décide le renvoi de la pétition P-455 au Conseil administratif, le 7 septembre 2022.